

OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

INGENIEUR – spécialité : INFORMATIQUE

OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER – SPECIALITE INFORMATIQUE

La Directrice du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret 2011-661 du 14 juin 2011 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la FPH,

Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers modifié,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et examens permettant l'accès aux grades du corps des techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012, fixant la composition du jury et les modalités des examens professionnels permettant l'accès aux grades de techniciens supérieurs hospitaliers de 2^e classe,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la «Base concours»

Considérant l'ouverture du concours externes sur titres d'Ingénieur Hospitalier, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 05 juillet 2021, en vue de pourvoir 1 poste :

INGENIEUR HOSPITALIER - spécialité INFORMATIQUE

Le concours externe sur titres

Est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes d'ingénieurs ou titres dont la liste est fixée par arrêté su ministre chargé de la santé et aux titulaires d'un diplôme ou titre dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités aura été reconnue par la commission prévue par le décret 2007-196 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la Fonction Publique.

Ce concours externe comporte une admissibilité sur titres et un entretien avec jury.

Les durées de services ou de fonctions exigées sont appréciées au 31 décembre de l'année précédant le concours – soit au 31-12-2020.

Clôture des inscriptions : 10 SEPTEMBRE 2021 minuit

(le cachet de la poste fait foi)

Le dossier d'inscription et la notice sont à demander à :

GH70 – service Concours – tél. 03 84 64 60 61 – m.pires@gh70.fr